



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Ascot Corner

### SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 9 DÉCEMBRE 2024 À 20h15 HEURES :

À la séance extraordinaire tenue le 9 décembre 2024 à 20h15, à la salle du conseil municipal, sont présents les conseillers et conseillères : Gina Castelli, Sylvie Boucher, Alain Rondeau, Stéphane Baillargeon, Lisa Cadorette et Hélène Bédard sous la présidence de la mairesse Mme Nathalie Bresse.

Jonathan Piché, directeur général et greffier-trésorier est aussi présent.

Il est constaté et mentionné que l'avis de convocation a été signifié dans les délais requis par le Code municipal à tous les membres du conseil.

1.  
**Ouverture de la séance extraordinaire à 20h15.**

2024-12-269

2. **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :**

1. Ouverture de la séance extraordinaire;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du règlement numéro 718 décrétant l'imposition des taxes, permis et compensations pour l'année 2025;
4. Liste des comptes à payer;
5. Budget 2025 – Régie intermunicipale sanitaire des Hameaux (RISH);
6. Période de questions;
7. Levée de la séance extraordinaire.

**IL EST PROPOSÉ PAR** la conseillère Sylvie Boucher **ET RÉSOLU QUE** le conseil municipal d'Ascot Corner adopte l'ordre du jour tel que déposé.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

2024-12-270

3. **ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 718 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DES TAXES, PERMIS ET COMPENSATIONS POUR L'ANNÉE 2025 :**

**IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller Stéphane Baillargeon **ET RÉSOLU QUE** le conseil municipal d'Ascot Corner adopte le règlement numéro 718 décrétant l'imposition des taxes, permis et compensations pour l'année 2025.

Le présent règlement a pour objet de décréter les différents taux de taxation qui seront en vigueur pour l'année 2025.

Le directeur général greffier-trésorier mentionne que le règlement est mis à la disposition du public.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

2024-12-271

4. **COMPTES À PAYER :**

**IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller Alain Rondeau **ET RÉSOLU QUE** la liste des comptes à payer en date du 9 décembre 2024 au montant de 15 063.81 \$ soit approuvée et que le directeur général soit autorisé à procéder au paiement de ces comptes.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**



No de résolution  
2024-12-272

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Ascot Corner

5. **BUDGET 2025 – RÉGIE INTERMUNICIPALE SANITAIRE DES HAMEAUX (RISH):**

**CONSIDÉRANT QUE** le budget pour l'année 2025 de la Régie intermunicipale sanitaire des Hameaux (RISH) a été déposé et adopté par le CA de la RISH et doit être adopté par les municipalités participantes;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller Stéphane Baillargeon **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner adopte le budget 2025 de la Régie intermunicipale sanitaire des Hameaux avec un montant équilibré de 4 418 711 \$ de revenus et de dépenses.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

6. **PÉRIODE DE QUESTIONS :**

**Début de la période de questions à 20 h 24.**

M. Jacques Gourde:

- Il demande des éclaircissements pour les résidences isolées pour les fosses septiques.
- 1% de rabais pour payer au complet, est-ce que vous allez permettre de payer par carte de crédit ?
- Où les lits de séchage seront-ils installés? Est-ce qu'il y aura des odeurs ?

M. John St-Cyr :

- Prenez-vous des transferts bancaires ?

**Fin de la période de questions à 20 h 35.**

2024-12-273

7. **LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE :**

**IL EST PROPOSÉ PAR** la conseillère Sylvie Boucher **QUE** la séance extraordinaire soit levée à 20 h 35.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

JONATHAN PICHÉ  
DIRECTEUR GÉNÉRAL  
GREFFIER-TRÉSORIER

NATHALIE BRESSE  
MAIRESSE